

# informatics

Octobre 2012

Numéro 3

## AGRÉÉS PAR VOIE D'EXAMEN DU CTTIC EN TRADUCTION

### *Anglais-Français*

Acheré, Cécile  
Bélanger, Chantal  
Charette, Josée  
Dugas, Sylvie  
Gendron, Julie  
Hogue, Isabelle  
Marier, Sophie  
Médart, Mélissa  
Pelletier, Annie  
Pelletier, Denis  
Proulx, Geneviève  
St-Amour, Claudine

### *Français-Anglais*

Attia Opoku, Adwoa  
Bastable Laidman,  
Carolyn  
Brittan, Nadine  
Gendron, Julie

Goela, Anita  
Johnson Miller,  
Elizabeth  
Li, Georgina  
Lindenberg, Mark  
McLennan, James  
Verey, Katrina Nicole

### *Anglais-Farsi/Persan*

Boveiri, Kaveh

### *Anglais-Ukrainien*

Nachorny, Denys

### *Farsi/Persan-Anglais*

Bidmeshki, Leila  
Ebrahimi, Valiallah

### *Ourdou-Anglais*

Shafique, Muhammad

## RECONNAISSANCE DE SPÉCIALISATION

### *Droit*

Clément, Marie-Christine

## ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le nom de l'un de nos nouveaux membres agréés; il faut en effet lire Hélène Muller Mazet et non Hélène Mulle Mazet dans la liste des personnes nouvellement agréées dans la combinaison anglais-français.

Nous présentons nos excuses à Madame Muller Mazet pour cette erreur.

## Célébration de la Journée mondiale de la traduction à Ottawa

*Par Veronica Cappella, trad. a.*

*Directrice, Traducteurs salariés*

*Traduction : Linda Dupont, trad a.*

Cette année, l'ATIO et l'OTTIAQ ont célébré ensemble la Journée mondiale de la traduction le 27 septembre 2012 à l'Université d'Ottawa. C'est dans le très beau Pavillon Desmarais que les invités et les conférenciers ont assisté à la présentation de la toute dernière nouveauté du Bureau de la traduction.

La soirée a commencé par une courte allocution de Barbara Collishaw, présidente de l'ATIO, qui a présenté la présidente-directrice générale du Bureau de la traduction, Donna Achimov. Madame Achimov a rappelé l'importance que prendront la technologie et l'innovation dans l'avenir pour le Bureau de la traduction. Elle envisage la prochaine année comme une « année d'exploration » et a souligné que si le Bureau de la traduction mise sur la technologie, c'est pour mieux servir les Canadiens. Trois années se sont déjà écoulées depuis le lancement du Portail linguistique, un site Web donnant aux Canadiens l'accès à des dictionnaires, à des jeux et à des outils linguistiques en français et en anglais, ainsi qu'à la banque



## À l'intérieur

La journée mondiale de la traduction à Glendon . . . . .	Page 3
Petit à petit sur un très long chemin . . . . .	Page 4
Besoin de sortir plus souvent? Participez à une rencontre ou organisez-en une! . . . . .	Page 5
Résultats préliminaires du sondage 2012 de l'ATIO auprès des traducteurs salariés . . . . .	Page 6
Critique du dictionnaire Spanish-English Dictionary of Law and Business par Thomas L. West III. . . . .	Page 7
Un bon ami m'a dit un jour... . . . . .	Page 9
Êtes-vous sur LinkedIn? . . . . .	Page 10



Donna Achimov, présidente-directrice générale du Bureau de la traduction, en compagnie de Dorothy Charbonneau, directrice, interprètes de conférence, ATIO (à gauche sur la photo), et de Barbara Collishaw, présidente de l'ATIO (à droite)

de terminologie du gouvernement du Canada, Termium Plus. Madame Achimov a insisté sur l'importance indéniable des partenariats et du renouvellement, autant pour la profession que pour le gouvernement. Elle a présenté la première application linguistique mobile du Bureau de la traduction : **noslangues.gc.ca sur le pouce!** L'application, qui est offerte gratuitement aux utilisateurs d'appareils Blackberry et iPhone, permet d'avoir accès aux 4 millions de termes et plus de Termium Plus. Les Canadiens peuvent désormais chercher un terme en français ou en anglais dans divers domaines partout, qu'ils soient à la bibliothèque, dans un taxi ou dans l'autobus! On peut télécharger l'application mobile du Portail linguistique **www.noslangues-ourlanguages.gc.ca** en se branchant à la boutique d'applications Blackberry ou iPhone. À l'issue de son exposé, Madame Achimov a souligné la nécessité de resserrer les liens entre les associations, les universités et le secteur privé et d'encourager les étudiants à diversifier leurs champs d'expertise et à développer leurs talents d'entrepreneur.

Barbara Collishaw a informé l'auditoire du fait que les interprètes communautaires et médicaux pourront désormais recevoir l'agrément de l'ATIO. Elle a mentionné avoir pris part à la cérémonie des Prix de la francophonie de l'Ontario 2012 le 25 septembre, le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes. Elle a remercié les commanditaires des activités de la soirée et a présenté Dorothy Charbonneau (ATIO) et André Montgiraud (OTTIAQ).

Madame Charbonneau a lu une lettre du premier ministre Dalton McGuinty qui, en cette Journée mondiale de la traduction, offrait ses félicitations aux traducteurs. Dans sa lettre, Monsieur McGuinty a brièvement abordé le thème de cette année ***La traduction, vecteur de la communication interculturelle***. Il a déclaré que « L'Ontario avait la chance d'avoir une communauté de cultures et de langues qui vivait en harmonie. Grâce à leurs compétences et à leur professionnalisme, les traducteurs, les terminologues et les interprètes de notre province construisent des ponts entre les peuples et les cultures. La transmission exacte et sensible de l'information d'une langue à l'autre permet à toutes les voix de se faire entendre et comprendre. »

André Montgiraud a par la suite décerné le Prix Excellence OTTIAQ à Christine Fournier, une finissante en traduction de l'Université du Québec en Outaouais. Par ailleurs, Anie Richer a reçu le Prix Relève OTTIAQ et Pierre Étienne Lavigne a remporté la Bourse Creighton-Douglas.

Les conférenciers ont remercié les invités et les participants et leur ont souhaité une excellente Journée mondiale de la traduction. Les invités ont rencontré des traducteurs, des professionnels de l'industrie langagière, des gestionnaires et des étudiants et ont dégusté un buffet somptueux avec une vue imprenable sur Ottawa.

# La Journée mondiale de la traduction à Glendon

Par Lyse Hébert, Professeure adjointe, École de traduction, Collège Glendon, Université York

Le 27 septembre dernier, l'École de traduction du Collège universitaire Glendon célébrait la Journée mondiale de la traduction. La professeure Marie-Christine Aubin, directrice de l'École, a accueilli une centaine de personnes – étudiants, diplômés et membres de la profession – à cet événement annuel organisé de concert avec l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO).

L'Association présente chaque année un prix d'excellence universitaire. La professeure Aubin a présenté la lauréate pour l'année 2011-2012, Caitlyn Kinneer, qui poursuit ses études à l'École de traduction. Madame Aubin a aussi félicité les titulaires des bourses offertes par l'Université York.

L'Association canadienne de traductologie (ACT) avait également choisi la soirée de la traduction à Glendon pour remettre le prix Vinay et Darbelnet, qui « couronne le meilleur article issu d'une communication présentée au colloque annuel de l'Association ». Le président de l'ACT, Marco Fiola, a présenté le prix à Tanja Collet, professeure à l'Université de Windsor. L'article de madame Collet paraîtra bientôt dans la revue *TTR*.

La terminologue et professeure Nelida Chan a ensuite décerné la Bourse de terminologie Denis Perreault à l'étudiante Stéphanie Audet-Brazeau en reconnaissance de l'excellence de son travail. Monsieur Perreault, qui est décédé en juillet 2011, a exercé comme terminologue au gouvernement de l'Ontario et offert des cours à

l'École de traduction pendant plusieurs années. Cette bourse unique a été établie par ses amis et collègues.

Le professeur Andrew Clifford a ensuite donné un aperçu du programme de maîtrise en interprétation de conférence, lancé cet automne au Collège Glendon. Monsieur Clifford, qui dirige le programme, a décrit brièvement le programme d'études et insisté sur les possibilités d'emploi des futurs diplômés.

Le clou de la soirée était le discours de l'invité d'honneur, Marco Fiola. Le professeur Fiola, qui enseigne à l'Université Ryerson et au Collège Glendon, a souligné le thème de la soirée, « La traduction, vecteur de la communication interculturelle ». Il a d'abord insisté sur la nécessité de ne pas confondre les termes *cross-cultural* et *intercultural*, et souligné que le premier n'implique qu'un échange unidirectionnel, tandis que le deuxième renvoie à un dialogue. Le professeur Fiola a invité les participants à s'interroger sur le rôle que joue le traducteur dans ce dialogue. Ses propos, à la fois divertissants et fondés sur ses connaissances et ses expériences comme langagier, traducteur et traductologue, ont fait ressortir les défis de la communication interculturelle.

Après les activités officielles, les participants ont poursuivi les conversations inspirées par le discours de monsieur Fiola et profité de la soirée pour réseauter, renouer avec d'anciens camarades de classe et reprendre contact avec les professeurs.

# Petit à petit sur un très long chemin

Par Nancy McInnis, trad. a.

Traduction : Eve Renaud, trad. a.

**F**élicitations à nous tous! Au terme du vote postal sur les nouvelles professions constituantes, la proposition est adoptée à la majorité. Notre association a franchi une autre modeste étape du très long chemin qui permettra d'offrir au sein de l'ATIO une protection professionnelle aux interprètes communautaires et aux interprètes médicaux.

Pendant la période de vote, le Secrétariat a reçu de nombreuses questions auxquelles, justement, le présent article tente de répondre en faisant l'état des lieux.

Notre communauté professionnelle est saisie depuis maintenant nombre d'années de la question de l'interprétation communautaire. Dès octobre 2007, un article d'*InformATIO* invitait les membres à exprimer leur opinion sur la façon de procéder à cet égard (voir le sommaire des résultats dans le numéro de mars 2008, à l'adresse [www.atio.on.ca/information/previous.php](http://www.atio.on.ca/information/previous.php)).

À l'AGA de 2009, les membres ont confié au conseil d'administration de l'ATIO, par vote unanime, le mandat de modifier le texte de la *Loi de 1989 sur l'ATIO* pour élargir les rangs de l'Association aux interprètes communautaires. Nous devons ensuite modifier le règlement intérieur en conséquence, puis les critères d'admission, et concevoir un processus d'agrément.

L'idée était alors que les interprètes communautaires n'étaient pas encore prêts à devenir membres de l'ATIO en qualité de membres agréés, parce que la formation offerte et les normes de pratique étaient pour le moins partielles et ne pouvaient donc pas être reconnues. Le conseil espérait toutefois que les interprètes communautaires se prépareraient à adhérer à l'Association pendant que celle-ci s'appropriait à les accueillir.

Fort de son mandat, le conseil a dressé des plans avec enthousiasme. Un comité a été formé et des démarches ont été entreprises auprès de plusieurs ministres et députés de la province, le tout suivi, en février 2012, d'une campagne épistolaire visant tous les députés ainsi que les chefs des partis d'opposition.

Tous les interlocuteurs du comité appuyaient l'idée en principe, mais chacun a conseillé d'en parler à tel autre qui serait en mesure d'aider. En 2009, le conseil d'administration croyait qu'il faudrait deux ans pour modifier la *Loi*. Nous voici à l'automne 2012, et il est très décevant de voir que malgré nos tentatives répétées et nos pressions continues, l'ATIO n'a toujours pas obtenu que la *loi de 1989* soit modifiée.

Voilà pourquoi nous avons arrêté un nouveau plan d'action.

Il semblerait qu'il ne soit pas nécessaire de modifier la *Loi* pour admettre dans nos rangs les interprètes communautaires; il suffirait de modifier le règlement intérieur. La modification de la *Loi* assurerait simplement la protection du titre. Mais bien entendu, la modification du règlement n'est que la première étape; il faudra tout de même que la *Loi* soit modifiée en temps et lieu. Souhaitons qu'il soit plus facile de gagner des appuis à cette fin quand nous aurons une section croissante et respectée d'interprètes communautaires et d'interprètes médicaux agréés et que la *Loi* pourra dès lors protéger tous nos titres.

Après examen de la situation, le conseil a aussi décidé de différencier interprètes communautaires et interprètes médicaux afin d'harmoniser notre structure avec celle d'autres pays où l'interprétation communautaire jouit d'un statut professionnel supérieur.

Pour ce qui est des critères d'admission et d'agrément, le conseil préférerait ne pas passer à l'étape suivante avant que la *Loi*, et maintenant le règlement intérieur, englobe les interprètes communautaires et les interprètes médicaux. Il y a deux raisons à cela : tenir compte des progrès constants des domaines de l'interprétation communautaire et de l'interprétation médicale, mais aussi, en partie, ne pas passer trop de temps à peaufiner tous les détails sans savoir si les membres accepteraient les catégories.

Cependant, l'ATIO a sollicité la participation des principales parties prenantes, notamment le Healthcare Interpretation Network, l'Ontario Network of



Language Interpreter Services, l'International Medical Interpreters Association et l'Association of Professional Language Interpreters, à la recherche d'une solution qui permette d'imposer les mêmes rigoureux critères de professionnalisme aux interprètes communautaires et aux interprètes médicaux agréés par l'ATIO qu'aux autres catégories.

Le conseil d'administration devra entre autres choses veiller à ce que les critères d'admission des nouvelles catégories soient l'équivalent de ceux qui sont imposés aux candidats des professions existantes. Il s'ensuivra forcément de longues discussions sur la formation acceptable, les diplômes et attestations d'étude et les attestations d'expérience ainsi que sur la façon de procéder en l'absence d'éducation ou de formation acceptable!

Le processus d'agrément n'est pas gagné non plus. Étant donné la multiplicité des langues de travail des interprètes communautaires et médicaux, comment le CTTIC peut-il gérer les examens? Si l'on conclut à l'impossibilité de recourir à l'examen, comment faire pour accorder l'agrément sur dossier, puisqu'il n'existe actuellement aucun interprète communautaire ou interprète médical agréé qui puisse étudier les dossiers?

Les questions sont nombreuses et ardues et nous avons malheureusement peu de réponses. Nous serons sans doute pressés de toutes parts de reconnaître un éventail de normes, de diplômes, de formations et de spécialistes. Il faudra en définitive trouver une solution qui reflète la position de l'ATIO. Notre Association accorde l'agrément aux professionnels en exercice, qu'ils soient traducteurs, interprètes ou terminologues, et l'agrément doit représenter un même niveau de compétences et d'expertise dans toutes les catégories.

Le comité de l'interprétation communautaire et le conseil d'administration sont prêts à relever les défis que présente l'agrément des interprètes communautaires et médicaux, mais ils ont besoin de l'appui et des idées des membres.

Il y a encore beaucoup à faire pour que l'ATIO puisse accorder l'agrément à ces interprètes, mais les membres du conseil d'administration et du comité des interprètes communautaires méritent toutes nos félicitations pour avoir franchi une nouvelle étape!

## *Besoin de sortir plus souvent?* **Participez à une rencontre ou organisez-en une!**

*Par Tom Ellett, trad. a.*

*Directeur, Traducteurs indépendants*

*Traduction : Chantal Trudel Laudano, trad. a.*

**E**n tant que pigiste dans le domaine de la traduction ou de l'interprétation, vous n'avez peut-être pas l'occasion de discuter autour du refroidisseur d'eau ou dans le coin-repas, mais cela ne veut pas dire qu'il est impossible de vous retrouver entre collègues pour socialiser et réseauter.

Depuis maintenant plusieurs années, les traducteurs et interprètes de Toronto et de la région du Grand Toronto se rassemblent le dernier vendredi de chaque mois pour le cinq à sept des traducteurs. Cette rencontre mensuelle rassemble des linguistes œuvrant dans un large éventail de langues et de spécialisations. Elle a lieu au Madison Avenue Pub, situé au 14, avenue Madison à Toronto (à l'est de la station de métro Spadina), et débute à 17 h.

Les nouveaux venus sont toujours les bienvenus et vous pouvez vous inscrire afin de recevoir des rappels mensuels en envoyant un courriel à Fang Sheng à **shengf@hotmail.com**.

Dans le sud-ouest de l'Ontario, les membres de l'ATIO sont invités à se rendre au Powwow mensuel de ProZ.com à Guelph. Organisé par Suzanne Deliscar, une avocate-linguiste d'Orangeville, l'événement prend normalement la forme d'un déjeuner d'affaires et a lieu un jour de semaine dans un restaurant du centre-ville. Les premières rencontres ont regroupé un bon nombre de traducteurs et d'interprètes de Guelph et des communautés avoisinantes telles que Kitchener, Milton et Hamilton.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, veuillez me contacter par courriel à **tom@albascan.com** et je vous ajouterai à la liste de diffusion afin de vous aviser des prochaines rencontres. Dans le but de fournir un nombre de convives au restaurant, nous demandons aux participants de s'inscrire à l'avance sur ProZ.com sous « Member activities > Powwows ». À part le coût de votre repas, il n'y a pas de frais liés à la participation ou à la création d'un compte ProZ.com pour vous inscrire.

L'ATIO est toujours heureuse d'informer les membres des occasions de rencontre et de réseautage. Si vous faites partie d'un groupe de rencontre pour les traducteurs et les interprètes, ou si vous souhaitez en organiser un dans votre région, veuillez nous en aviser afin que nous puissions vous inclure dans la prochaine parution d'InformATIO.

# Résultats préliminaires du sondage 2012 de l'ATIO auprès des traducteurs salariés

*Par Veronica Cappella, trad. a.  
Directrice, Traducteurs salariés  
Traduction : Anne de Thy, trad. a.*

**E**n avril dernier, le comité des traducteurs salariés de l'ATIO a envoyé un questionnaire afin de se faire une idée de l'évolution des conditions de travail et de la rémunération des traducteurs salariés depuis le sondage précédent, datant de 2007. Nous avons reçu un total de 130 réponses, par voie électronique et par la poste, ce qui représente un taux de réponse de 35,6 %. Merci à tous ceux et celles qui ont rempli le questionnaire!

Le comité des traducteurs salariés, qui s'occupe actuellement d'analyser les résultats du sondage, est fier de pouvoir communiquer quelques résultats préliminaires. Certaines choses ont changé pour les traducteurs salariés membres de l'ATIO au cours des cinq dernières années, mais d'autres pas. Ils possèdent encore pour la plupart une longue expérience en traduction – entre 11 et 30 ans (62 % des répondants). Par ailleurs, la plupart des traducteurs (55 %) ont entre 45 et 65 ans. Cette année, on constate une augmentation du nombre de répondants de sexe masculin (28 %) par rapport à 2007 (19 %). Selon le sondage, le lieu de travail de la majorité des traducteurs salariés est maintenant la région d'Ottawa-Gatineau (52 %) alors qu'en 2007 la plupart travaillaient dans la région du Grand Toronto (45 %).

Le sondage de cette année comprenait plusieurs nouvelles questions, concernant notamment le recours à des logiciels de traduction assistée par ordinateur. La grande majorité des traducteurs utilisent ce type de logiciel au travail (64 %). En 2007, 44 % des traducteurs disaient utiliser des logiciels de mémoire de traduction. Le comité a décidé d'employer le terme « logiciel de traduction assistée par ordinateur » afin d'inclure les logiciels autres que les mémoires de traduction. Les résultats montrent que la majorité des traducteurs (45 %) utilisent des logiciels autres que Multitrans ou Trados.

Une analyse plus approfondie et d'autres renseignements plus détaillés suivront. Ne manquez pas les prochaines mises à jour du comité des traducteurs salariés. Celui-ci poursuit l'interprétation des résultats afin de dresser le portrait des conditions de travail des traducteurs. Merci encore à tous ceux et celles qui ont participé au sondage.

## Les interprètes de conférence perdent une pionnière et une mentor

*Par Dorothy Charbonneau, int. conf. a., trad. a.  
Directrice, Interprètes de conférence  
Traduction : Jean-Philippe Doyon, trad. a.*

**L**es interprètes de conférence pleurent la disparition de Mme Paulette Cyr. Elle a adhéré à l'ATIO en 1955 et en est demeurée membre jusqu'au bout.

Plusieurs générations d'interprètes de conférence se souviendront de Paulette avec tendresse. Connue pour sa voix rauque, elle a été l'une des premières femmes à servir d'interprète à la Chambre des communes. Elle a également été responsable du lancement du Service d'interprétation des conférences du Bureau de la traduction. Paulette a quitté le Bureau de la traduction pour entrer au service du Conseil des écoles séparées catholiques d'Ottawa avant d'entreprendre sa carrière comme pigiste. Elle comptait de nombreux clients fidèles. En fait, l'un de ses clients syndicaux la tenait en si haute estime qu'il l'a nommée membre honoraire.

Certains interprètes de conférence ont l'impression de lui devoir leur propre carrière. Paulette a aussi confié à bon nombre d'interprètes de conférence novices, dont moi-même, quelques-unes des premières tâches professionnelles que nous avons assumées et elle nous a apporté soutien et encouragement comme elle seule savait le faire.

Mme Paulette Cyr restera longtemps gravée dans notre mémoire pour sa contribution à la profession et elle nous manquera.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les nombreux collègues qui ont partagé avec moi leurs beaux souvenirs de Paulette et qui ont contribué au présent article.

# Critique du dictionnaire *Spanish-English Dictionary of Law and Business* par Thomas L. West III

Par Lisa Carter, trad. a.

Traduction : Jean-Rémy Émorine, trad. a.

J'ai acheté la première édition du dictionnaire de Thomas L. West III, intitulé *Spanish-English Dictionary of Law and Business*, peu de temps après sa parution en 1999. La fine reliure cartonnée de mon exemplaire est abîmée et ses pages portent les marques d'une utilisation constante. Ce dictionnaire m'a sauvée à plus d'une occasion au cours de mes travaux sur des marques de commerce, des contrats et des documents financiers complexes. Quand sa deuxième édition a été publiée, en juin, j'ai su qu'elle trouverait, elle aussi, sa place sur l'étagère de mes ouvrages de référence.

Avocat et propriétaire-gérant d'Intermark Language Services, West possède une connaissance encyclopédique et concrète de son domaine de spécialisation. Cette expertise est évidente dans chaque terme traité dans la première et la deuxième édition de son dictionnaire.

La deuxième édition du *Spanish-English Dictionary of Law and Business* (SEDLB) a été nettement enrichie, en passant d'un élégant ouvrage relié de 319 pages à un solide ouvrage broché de 516 pages.

Voici les points saillants de chaque entrée.

En plus de leur traduction directe, de nombreuses entrées contiennent des renseignements sur le ou les pays dans lesquels elles sont employées, le domaine du droit auquel elles appartiennent, des définitions et des exemples et même des références à des articles de loi.

**Comunicación edictal** *Esp.* [PRO CIV] *publication d'un avis sur le panneau d'affichage du tribunal* --> Art. 164 LEC.

West cite très souvent des exemples de mots espagnols dans leur contexte, à côté de leur traduction complète en anglais.

**fehaciente digne de foi, qui fait autorité, authentique** <mediante notificación fehaciente al banco – en adressant un avis digne de confiance à la banque>.

Comme le sait tout traducteur spécialisé dans la traduction juridique de l'espagnol, la terminologie

n'est pas toujours identique d'un pays à l'autre. Le SEDLB résout ce problème en offrant des synonymes selon leur pays d'origine.

**interdicto de obra peligrosa / ruinosa** [PRO CIV] *requête d'émission d'une ordonnance enjoignant de réparer ou de démolir un vieux bâtiment dangereux* (SYN) **denuncia de obra ruinosa** *Chili*.

West donne souvent, mais pas toujours, des références croisées pour ces termes. Par exemple, il n'existe pas d'entrée pour le terme chilien *denuncia de obra ruinosa*.

Les entrées comportent fréquemment des traductions en anglais américain et britannique :

**crías Chili dividendes en action** *É.-U.*, **bonification sur actions** *R.-U.* (SYN) **acciones liberadas** *Arg., Chili, Pérou, Esp.*, **acciones gratuitas**.

L'auteur ne fait pas référence à la terminologie canadienne, mais cela ne m'a pas gênée dans mon travail. Pendant que je travaillais à ma critique du SEDLB, j'ai interrogé une avocate sur ce point, en sélectionnant aléatoirement six expressions ou termes anglais. Selon elle, les juristes canadiens comprendraient ces expressions ou ces termes qui sont tous couramment employés dans notre système juridique.

La comparaison de la première et de la deuxième édition du SEDLB fait ressortir plusieurs points saillants.

**Taille de la police.** Les caractères de cette nouvelle édition sont inférieurs d'un ou deux points à ceux de la première édition, ce qui rend la lecture légèrement plus difficile.

**Caractères gras.** L'emploi de caractères gras pour les lemmes espagnols et pour les lemmes anglais peut être pénible pour les yeux, malgré la taille différente de la police dans ces deux langues. La première édition (dans laquelle les termes



espagnols sont en caractères gras, mais pas leur traduction anglaise) est beaucoup plus facile à consulter.

**Traduction de l'anglais à l'espagnol.** La première édition du SEDLB contenait, vers la fin du livre, une petite section consacrée à la traduction de l'anglais à l'espagnol. Elle a disparu de la deuxième édition, mais elle ne me manque pas.

**Annexes.** La première édition contenait deux annexes récapitulant des abréviations et des acronymes, mais pas la deuxième édition. L'auteur a cependant publié un ouvrage séparé, intitulé *Diccionario de siglas y abreviaturas: A dictionary of Spanish-Language Abbreviations and Acronyms* (2002), qu'il est possible de se procurer.

**Bibliographie.** La longueur de la bibliographie de la deuxième édition est plus du double de celle de la première édition et est vraiment précieuse pour ceux qui ont besoin de documents de référence supplémentaires.

Dans sa préface, West déclare : « ... le but que je poursuis maintenant pour ce livre est d'en faire le premier ouvrage que tout traducteur spécialisé dans la traduction juridique et financière de l'espagnol consulte (et où il trouve ce qu'il cherche) ». Après avoir trouvé moi-même des termes comme *beneficios penitenciaros* (employé en Espagne pour désigner les « privilèges accordés aux détenus ») dans ce dictionnaire et nulle part ailleurs, je vais personnellement consulter cette nouvelle édition du *Spanish-English Dictionary of Law and Business* avant tout autre ouvrage de référence.

Je regrette vraiment que le SEDLB n'existe pas en format électronique pour faciliter sa consultation et pour des raisons de portabilité. Ce dictionnaire est néanmoins indispensable pour tous les traducteurs de l'espagnol à l'anglais qui se spécialisent dans les textes commerciaux, juridiques et financiers. Son prix (49,95 \$ US) est très raisonnable pour un ouvrage de cette profondeur et de cette valeur, ce qui facilite la décision d'investir dans son achat.

*Remarque : J'ai reçu gratuitement de l'auteur un exemplaire de ce dictionnaire, en échange d'une critique honnête de son œuvre.*

*Spanish English Dictionary of Law and Business*,  
2<sup>e</sup> édition. Version revue, corrigée et enrichie.

Auteur : Thomas L. West III

Éditeur : Intermark Language Publications,  
Chattanooga (TN)

Date de publication : 2012

ISBN 13 : 978-1-929570-01-0

ISBN 10 : 1-929570-01-5

Format : broché

Pages : 516

**En vente sur :**

Amazon.com - 49,95 \$ US

[http://www.amazon.com/Spanish-English-Dictionary-Law-Business-2nd/dp/1929570015/ref=la\\_B008EPAP1C\\_1\\_1?ie=UTF8&qid=1348433524&sr=1-1](http://www.amazon.com/Spanish-English-Dictionary-Law-Business-2nd/dp/1929570015/ref=la_B008EPAP1C_1_1?ie=UTF8&qid=1348433524&sr=1-1)

Createspace.com - 49,95 \$ US

<https://wwwcreatespace.com/3914724>

**InformATIO**

Publié par :

**L'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario**

1202-1, rue Nicholas

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Tél. : (613) 241-2846 / 1-800-234-5030

Télec. : (613) 241-4098

Courriel : [InformATIO@atio.on.ca](mailto:InformATIO@atio.on.ca)

Site Web : [www.atio.on.ca](http://www.atio.on.ca)

**Tirage** : 1339

**Imprimeur** : Imprimerie Plantagenet

**Graphiste** : More In Typo

**Équipe rédactionnelle** : Catherine Bertholet, Alana Hardy,  
Nancy McInnis, Michel Trahan

**Politique éditoriale :**

La rédaction d'InformATIO se réserve le droit de renoncer à faire paraître, ou de modifier avec l'accord de son auteur, tout article soumis ou commandé aux fins de publication. Les opinions exprimées dans les articles qui ne sont pas signés à titre officiel sont celles de leurs auteurs et n'engagent pas l'Association.

**Remerciements sincères à :**

Alain Bernier, Veronica Cappella, Lisa Carter, Dorothy Charbonneau, Jean-Philippe Doyon, Linda Dupont, Tom Ellett, Jean-Rémy Émorine, Susanne Garmsen, Sheila Havard, Lyse Hébert, Nancy McInnis, Eve Renaud, Anne de Thy, Chantal Trudel Laudano.

# Un bon ami m'a dit un jour...

Par Alain Bernier, B.A., M. sc. Comm., FLMI, trad. a.

Un bon ami m'a dit un jour : « Il vaut mieux lire des auteurs qui posent des questions que des auteurs qui donnent des réponses. » Je me suis par la suite efforcé d'adapter ce conseil non seulement à la lecture, mais aussi à plusieurs aspects de ma vie, si bien que lorsque je reçois une réponse, je passe souvent à l'étape suivante, qui est celle de poser une autre question.

En traduction, j'ai trouvé une multitude d'occasions d'appliquer ce conseil. Je m'efforce d'analyser le texte, ce qui m'amène habituellement à me poser des questions qui me font approfondir le contexte. Et ma soif de réponses me pousse à chercher davantage, soit sur Internet, soit dans d'autres sources de référence.

S'il s'agit d'un texte d'actualité, je lis les articles de journaux qui s'y rapportent, afin de mieux comprendre le sujet, mais aussi de faire le dépouillement terminologique et de trouver les expressions idiomatiques.

S'il s'agit d'un texte de fonds, je lis des articles sur Internet, ou des chapitres de bouquins qui traitent du sujet, déambulant de question en réponse et de réponse en question. Si par la suite, il me reste d'autres questions et qu'il m'est possible de le faire, je m'adresse à l'auteur du texte, respectueusement, mais comme un lecteur éclairé et averti. Tout cela afin de m'assurer de bien comprendre le texte et de bien le rendre dans toutes ses nuances, car comme disait Boileau : « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Et les mots pour le dire viennent aisément. »

Lors de la publication de « Suite française », des circonstances personnelles m'ont amené à lire tout d'abord en anglais ce grand roman d'Irène Némirosky, puis à le faire dans la langue originale. La traduction du français à l'anglais de Sandra Smith est superbe. Dans un des passages du roman, Irène Némirosky décrit un chat et s'amuse à faire compétition à « La chatte » de Colette : « Le chat, soulevant du museau les franges du fauteuil, regardait ce spectacle d'un air grave, étonné et rêveur... Quelques instants plus tard, la poudrière sauta. » (*Tempête en juin*, ch. 20, pp. 171-174.) Ce passage est tellement bien traduit que le lecteur peut déceler la compétition littéraire entre les deux grands auteurs.

Traduire ne se limite donc pas à rendre le sens, mais il faut aussi rendre l'intention de l'auteur, savoir faire vibrer le lecteur comme l'auteur l'a fait. Et pour cela, il ne suffit pas de bien comprendre le texte. Il faut aussi bien comprendre l'auteur, ses œuvres, les œuvres de ceux qui l'ont influencé, leur ambiance culturelle et historique et tout autre variable qui a pu influencer sur l'œuvre ultime.

Traduire, comme l'explique Sandra Smith, dans sa note de la traduction anglaise de « Suite française », c'est faire « un acte de foi » qui permet de trouver le ton juste. C'est en quelque sorte emprunter la plume de l'auteur et se laisser guider par sa main dans une grande aventure intellectuelle.

Mais tout cela, me dira-t-on, s'applique bien à la traduction littéraire, mais en traduction commerciale, où trouvera-t-on le temps? À mon avis, ce n'est pas tant une question de temps que de feu sacré, d'amour du métier quoi! « Vingt fois, sur le métier, remettez votre ouvrage », disait Boileau. Et pour alimenter ce feu sacré, il faut constamment garder à l'esprit cette question primordiale : « Pour qui traduisons-nous? »

Dans « Les mots de ma vie », Bernard Pivot cite une lettre de Jack London à la bibliothécaire qui l'a encouragé à lire pendant son enfance, Ina Coolbrith, et dans laquelle il lui dit : « Aucune femme n'a eu sur moi une aussi grande influence! »

À ce que je sache, peu de traducteurs ont reçu une pareille lettre, aussi méritoires que fussent leurs traductions! Pourtant, ce sont des traducteurs qui ont permis la transmission de la science, de la philosophie et des cultures anciennes au fil des âges, ou qui encore aujourd'hui facilitent l'exercice de l'administration, de la justice et même de la diplomatie dans le monde.

Mais obnubilés par le désir de maîtriser des techniques linguistiques et des logiciels de traduction assistée par ordinateur, nous oublions parfois cette question d'une importance primordiale : « Pour qui traduisons-nous? »

Dans un pays comme le nôtre, caractérisé par une riche mosaïque culturelle, notre profession joue un rôle de premier plan. Lorsque nous traduisons, nous contribuons à cimenter cette mosaïque culturelle et nous sommes à l'avant-garde de la lutte pour la préservation de l'identité culturelle de nos compatriotes. Nous contribuons également à une meilleure compréhension entre les différentes communautés et à une plus grande harmonie des rapports humains. Nous jouons un rôle tout à fait primordial comme défenseurs de l'unité et de l'indépendance du Canada et comme propagateurs de sa mission humanitaire dans le monde.

Nous traduisons pour des êtres humains, en chair et en os, dotés d'une histoire, d'une philosophie de la vie et d'une culture. Et pour bien traduire, il faut pouvoir transmettre ces réalités socioculturelles d'une communauté à l'autre.

Il faut donc s'en imbiber par la lecture des grandes œuvres, tant dans la culture de départ que dans celle d'arrivée. Il faut que, comme les grands traducteurs de la Renaissance, nous devenions nous-mêmes porteurs de l'humanisme.

# Êtes-vous sur LinkedIn?

Par Tom Ellett, trad. a., directeur, Traducteurs indépendants  
Traduction : Chantal Trudel Laudano

Vous désirez discuter d'un sujet avec d'autres membres de l'ATIO? Vous avez un lien ou un article intéressant à partager avec vos collègues? Une question ou une suggestion pour le conseil? Une idée d'atelier?

Pour encourager l'échange et le réseautage entre les membres, l'ATIO a désormais un groupe de discussion réservé aux membres seulement sur LinkedIn. Si vous n'êtes pas déjà membre du plus grand site de réseautage d'affaires au monde, vous devriez sans doute y songer. Il vous suffit d'une adhésion de base gratuite pour pouvoir obtenir l'accès au groupe de l'ATIO et explorer les nombreuses autres fonctionnalités de LinkedIn.

Pour vous joindre au groupe de l'ATIO :

- Connectez-vous à votre compte LinkedIn.
- À la page d'accueil, repérez la fonction de recherche dans le coin supérieur droit.

- Sélectionnez « Groupes » dans le menu déroulant situé à gauche de la fonction de recherche.
- Tapez « ATIO » dans le champ de recherche.
- Cliquez sur l'icône de la loupe pour afficher la liste des résultats de la recherche.
- Trouvez le groupe nommé « ATIO » sur cette liste et cliquez sur le bouton « Join » à droite.

En tant que gestionnaire du groupe, je recevrai ainsi votre demande. Je vérifierai que vous êtes membre en règle de l'ATIO, puis vous serez avisé par courriel que votre adhésion au groupe a été approuvée. Vous aurez alors pleinement accès au groupe et pourrez lancer votre propre discussion ou contribuer à celles en cours. Vous pouvez même y créer un sondage afin de solliciter l'opinion de vos collègues sur un sujet particulier.

Au plaisir de se voir en ligne!

**TD Assurance**  
Meloche Monnex

« Mes tarifs de groupe  
m'ont permis  
d'économiser beaucoup. »

– Mireille Baron  
Cliente satisfaite depuis 2003



Programme d'assurance recommandé par

ASSOCIATION OF TRANSLATORS  
AND INTERPRETERS OF ONTARIO  
**ATIO**  
ASSOCIATION DES TRADUCTEURS  
ET INTERPRÈTES DE L'ONTARIO

## Des soumissions qui font jaser.

Chez TD Assurance Meloche Monnex, nous connaissons l'importance d'économiser autant que possible. En tant que cotisant de l'**Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario**, vous pourriez profiter de tarifs de groupe avantageux sur vos assurances habitation et auto et d'autres privilèges exclusifs, grâce à notre partenariat avec votre association. Vous bénéficiez également d'une excellente protection et d'un service exceptionnel.



Demandez une soumission en ligne au  
[www.melochemonnex.com/atio](http://www.melochemonnex.com/atio)  
ou téléphonez au 1-866-269-1371  
Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h  
Samedi, de 9 h à 16 h



Le programme d'assurances habitation et auto de TD Assurance Meloche Monnex est souscrit par **SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE**. Le programme est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec et par Meloche Monnex services financiers inc. dans le reste du Canada.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

\*Aucun achat requis. Concours organisé conjointement avec Primum compagnie d'assurance. Peuvent y participer les membres ou employés et autres personnes admissibles appartenant aux groupes employeurs ou de professionnels et diplômés qui ont conclu un protocole d'entente avec les organisateurs et qui, par conséquent, bénéficient d'un tarif de groupe. Le concours se termine le 31 janvier 2013. 1 prix à gagner. Le gagnant a le choix de son prix entre un Lexus RX 450h comprenant l'équipement standard de base incluant les frais de transport et de préparation d'une valeur totale de 60 000 \$ ou 60 000 \$ canadiens. Le gagnant sera responsable de payer les taxes de vente applicables au véhicule. Réponse à une question d'habileté mathématique requise. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues. Règlement complet du concours disponible au [www.melochemonnex.com/concours](http://www.melochemonnex.com/concours).

<sup>100</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et/ou dans d'autres pays.